

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2023_020

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 septembre 2023

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 11

de Votants 12

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Modification des statuts du SMAB

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : ESMIOL-PAUL Bénédicte par HAMOT Christine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 14/09/2023

Vu les articles L 5211-18 et L 5721-1 à 5722-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 5721-1 à 5722.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-344-005 du 10 décembre 2019 portant approbation de l'adhésion du syndicat mixte de défense des berges de l'Asse et de la commune de Selonnet au syndicat d'aménagement de la Bléone et de la modification des statuts, de la dénomination de celui-ci ainsi que du périmètre de l'EPAGE Asse/Bléone.

Considérant l'article 2 du chapitre IV des statuts actuels du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone portant sur la modification statutaire.

Vu le projet des statuts de « Syndicat Mixte Asse Bléone » à compte du 1^{er} janvier 2024 ; document annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de statuts modifiés du « Syndicat Mixte Asse Bléone » à compter du 1^{er} janvier 2024 joint à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir les formalités requises et de procéder à la modification des statuts,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents actes nécessaires à l'application de cette délibération.



POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire
Antoine ARENA

Secrétaire de séance
Michel BARDET

11 30 27



RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/09/2023
004-210400479-20230919-DE_2023_020-DE